



29 août 2023

Reglo.ch

Une plateforme pour expliquer aux jeunes de 12 à 20 ans leurs droits et devoirs

A partir de quel âge ai-je le droit de consommer de l'alcool ? En tant qu'apprenti ou apprentie, puis-je faire des heures supplémentaires ? Quel est l'âge de la majorité sexuelle ? Si je ne respecte pas la loi, qu'est-ce que je risque ? Les jeunes connaissent mal leurs droits et leurs obligations légales, tout comme très souvent leurs parents. Pour leur permettre d'obtenir facilement des informations juridiques sûres, le Service cantonal de la jeunesse, en partenariat avec différents services et offices de l'Etat du Valais ainsi que des partenaires de terrain, a développé le site Reglo.ch. Cette nouvelle plateforme destinée aux 12-20 ans et à leur entourage est en ligne dès aujourd'hui sous www.reglo.ch.

Dans leur pratique quotidienne, les spécialistes en contact avec les jeunes sont unanimes : les 12-20 ans méconnaissent les lois qui les concernent et les risques encourus au cas où ils y contreviendraient. Souvent, leurs parents ne sont pas mieux informés, ce qui peut avoir des conséquences importantes dans certaines circonstances.

Fort de ce constat, le délégué cantonal à la jeunesse, en collaboration avec le Service administratif et des affaires juridiques de la formation, le Service de l'enseignement, le Service de la formation professionnelle, le Service de protection des travailleurs et des relations du travail, l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, la Police cantonale, Promotion Santé Valais, Addiction Valais, les centres SIPE et la LAVI, a développé Reglo.ch, une plateforme d'informations juridiques dédiée aux 12-20 ans.

Afin de sonder l'intérêt pour un tel outil et d'identifier les domaines pour lesquels les jeunes seraient demandeurs d'information, un sondage en ligne a été diffusé à l'automne 2021 dans les classes du Secondaire et via les structures socioculturelles et socioéducatives. Plus de 1000 réponses ont été obtenues, qui ont permis d'identifier neuf domaines d'intérêt, de la sphère privée à la formation, en passant par le travail et les loisirs, les réseaux sociaux, les achats ou encore la mobilité. Des spécialistes de chaque domaine ont ensuite rédigé les contenus dans un langage facilement compréhensible, lesquels ont été publiés sur la plateforme Reglo.ch mise en ligne ce jour. Outre des informations de base, la plateforme renvoie à des structures d'aide disponibles dans le canton selon les situations.

Afin de faire connaître Reglo.ch, des affiches seront distribuées dans les écoles du Secondaire, les centres professionnels, les postes de la Police cantonale, les bureaux communaux ainsi que les structures socio-culturelles. La police et les centres SIPE en parleront lors de leurs interventions dans les classes. L'information figurera dans certains agendas scolaires ainsi que sur la plateforme EDU.VS et sur les sites des partenaires du projet. En parallèle démarre une diffusion via les réseaux sociaux.



Personnes de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00

Cédric Bonnébault, délégué cantonal à la jeunesse, 027 606 12 25